Les questions environnementales

Les ponts peuvent se trouver au-dessus des cours d'eau et des fleuves. Il s'agit de milieux naturels sensibles auxquels il est indispensable d'être attentifs. Des mesures de protections environnementales accompagnent systématiquement les interventions sur ces ouvrages. Il s'agit d'éviter, de réduire ou compenser les nuisances liées aux chantiers.

Mesures de protections systématiques de l'environnement

© Département de Vaucluse

Certains ouvrages constituent des refuges pour certaines espèces telles que les chiroptères (chauves-souris). Les falaises rocheuses sont également des milieux propices à l'installation de la faune sauvage.

C'est notamment le cas des rapaces comme l'Aigle de Bonelli, rapace le plus menacé de France. Un couple s'est par exemple installé début 2019 sur la falaise St Eucher surplombant la RD 996 à Beaumont de Pertuis.

Le Conseil départemental de Vaucluse est particulièrement vigilant quant aux périodes de réalisation des travaux pour éviter au maximum de gêner le milieu naturel et les espèces présentes. Pour ce faire, il s'appuie sur des bureaux d'études environnementaux.

Certains ponts peuvent constituer des seuils infranchissables pour les espèces piscicoles.

Aussi, le Conseil départemental de Vaucluse est impliqué dans différents projets de restauration de la continuité écologique au niveau de certains ponts : projet RD 20 Pont sur l'Aygues à Buisson ; projet RD 223 Pont sur la Bégude à Saint Martin de Castillon.

CONTACT

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

0490161500

CONTACTER

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09